

E_30 Préserver et valoriser les ressources en matériaux

Etat d'information création : 23.05.11 actualisation : 27.03.2018

Fiche adoptée par le CE / juin 2011
Approuvée par le CF / juin 2013
Adaptation adoptée par le CE / mai 2018
Approuvée par le CF /

But

Préserver et valoriser les ressources en matériaux du canton (roches, graviers et bois, déchets, etc.) en veillant à ne pas épuiser le stock de capital environnement et économie qu'ils représentent.

Priorité stratégique : Faible

Objectifs spécifiques

- Assurer les bases d'une production locale durable de roches, graviers et bois de qualité pour la construction;
- Assurer des sites d'extraction et de dépôt pour matériaux à mettre en décharge, en tenant compte des besoins d'approvisionnement dans les régions;
- Promouvoir le développement d'activités de traitement et de valorisation des déchets dans le canton ;
- Promouvoir l'utilisation des bois indigènes.

Priorités politiques

E Economie : inciter

Ligne d'action

E.2 Assurer un approvisionnement durable

Renvois

Conception directrice Projet de territoire p.11 Carte PDC

Organisation

Instances concernées

Confédération: OFEV
Canton: SENE, SFFN, SBAT, SPCH
Régions: Toutes
Communes: Toutes
Autres: ECAP, LIGNUM

Réalisation

immédiatement (-2018)
 court terme (2018-22)
 moyen terme (2022-26)
 permanente

Ligne d'action

générale
 spécifique

Pilotage:

SENE / SAT

Etat de coordination des

Coordination réglée
 Coordination en cours
 Information préalable

Mandats / Projets

M1

Mise en œuvre

Principes d'aménagement et de coordination valables pour toutes les autorités

1. Mesures incitatives et dispositions réglementaires visant à augmenter le recours aux matériaux provenant de la région et issus de la valorisation des déchets des ménages, entreprises, exploitations agricoles ou chantiers, par exemple dans les domaines suivants :
 - promotion de la production forestière régionale;
 - introduction de critères de construction durable dans les soumissions des pouvoirs publics, portant sur le type et l'origine des matériaux;
 - amélioration du tri et du taux de recyclage des déchets.
2. Prise en compte des aspects techniques et économiques, mais également environnementaux, paysagers et sociaux dans l'évaluation de projets de construction et de planifications.
3. Evaluation d'une variante bois local dans les projets de constructions publiques et de rénovation de bâtiments publics.
4. Information et participation des collectivités, citoyens, entreprises et autres milieux intéressés sur la question des ressources.

Compétences du canton et des communes

Le canton :

- fixe les objectifs généraux de la politique de gestion forestière, des déchets et des matériaux du canton;
- élabore et met en œuvre les critères de la construction durable;

- mène la planification des ressources en matériaux minéraux et sites de stockage, de manière à réaliser des infrastructures économiquement supportables et à limiter les nuisances engendrées par leur exploitation (cf. Fiche E_31);
- accompagne et conseille les communes et entreprises en matière de gestion des déchets (cf. Fiche E_32).

Les communes :

- favorisent et encouragent la construction durable, notamment à travers les projets publics;
- prennent en compte cette dimension dans les PAL et les instruments de planification de détail (PQ, PS).

Mandats (éléments à prendre en compte, études à entreprendre, mandats concrets aux autorités, etc.)

- M1. Révision du plan directeur de gestion des déchets de 2008, suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle ordonnance sur les déchets (OLED) qui a remplacé l'ancienne OTD (à moyen terme ; coordination en cours)

Projets au sens de l'art. 8 al.2 LAT

- Néant

Interactions avec d'autres fiches

- E_31 Extraire et valoriser les matériaux minéraux
- E_32 Gérer et valoriser les déchets
- E_21 Développer les énergies renouvelables et viser l'autonomie énergétique
- S_21 Préserver les meilleures terres cultivables du canton (SDA) et assurer la vitalité du territoire rural
- S_31 Préserver et valoriser le paysage
- U_26 Sécuriser les sites pollués

Autres indications

Références principales

- LEM, RELEM, LCAT, LCPE, LEaux
- Plan cantonal de gestion des déchets (PCGD, 2008)

Indications pour le controlling et le monitoring

- Fiches de suivi annuel

Dossier

Localisation Tout le canton

Problématique et enjeux

Les ressources naturelles disponibles sont peu diversifiées. En l'état actuel de la connaissance, le canton ne dispose pas de gisements exploitables de minerais, sels ou hydrocarbures, par exemple. Par le passé, le canton a exploité avec succès les mines d'asphalte du Val-de-Travers.

Hormis l'eau (qui est à bien des égards la ressource de base) et les énergies renouvelables d'origine régionale qui font l'objet d'autres fiches de coordination, on peut mentionner les matériaux constituant des ressources disponibles dans le canton :

- les matériaux minéraux tels que roches ou graviers;
- le bois de construction provenant des forêts neuchâtelaises;
- les matériaux valorisables issus notamment des déchets organiques, d'entreprises, matériaux pierreux ou métaux provenant de la construction.

La forêt neuchâtelaise représente un important patrimoine. Cette ressource locale produit 180'000 m³ de bois chaque année et assure une activité économique dans les régions périphériques (bois de construction, bois énergie). L'utilisation du bois dans les constructions publiques mérite d'être encouragée (variante à évaluer). En principe, la valorisation du potentiel neuchâtelais ne nécessite pas de nouveaux chemins forestiers et n'aura que peu d'impact sur l'aspect des forêts (valorisation mesurée).

Il est judicieux d'assurer dans toute la mesure du possible un approvisionnement durable des ressources en matériaux pour la construction pour maintenir l'activité économique locale qui y est liée et pour éviter dans toute la mesure du possible les acheminements d'importants volumes de matériaux de construction sur de longues distances.

L'approche consistant à considérer chaque déchet également comme une ressource potentielle à exploiter fait partie de la stratégie politique de la Suisse. Limiter les déchets et promouvoir le recyclage et leur valorisation contribue à l'utilisation efficace des ressources naturelles. Une telle politique contribue à préserver les ressources disponibles, ce qui est essentiel pour une croissance économique durable.

Par la valorisation des déchets de chantier minéraux, on peut réduire la quantité des déchets à mettre en décharge. Les sites de décharges doivent aussi être compris comme une ressource de plus en plus rare, car de nombreux intérêts (agricoles, protection des eaux, nature et paysage, etc.) rendent difficile l'ouverture de nouveaux sites adéquats.

Elle permet surtout de diminuer les besoins en ressources primaires (matières premières minérales, énergie) pour la production de nouveaux matériaux. (cf. Plan cantonal de gestion des déchets 2008, chap. 4.3.2).